

Montréal le 25 octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 01-01-2017 au 31-12-2017, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs à compter du 01-01-2019 et du 01-01-2020
Dossier R-4032-2018, Phase 6**

Tel que prévu à la décision D-2019-132¹, l'audience de la phase 6 du dossier mentionné en titre se tiendra **le 5 novembre 2019 et le 6 novembre en avant-midi, à compter de 9 h**, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- la liste et la qualification demandée, le cas échéant, des témoins;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins de Gazifère et des intervenants, ainsi que la répartition de ce temps entre les panels et les participants;
- le temps prévu pour la plaidoirie;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Enfin, la Régie demande que tous les participants lui indiquent s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier aux imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

¹ [Page 7.](#)

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie, de la part de Gazifère, **au plus tard, le 31 octobre 2019 à 15 h** et, de la part des intervenants, **au plus tard, le 1^{er} novembre 2019 à 12 h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml